

Laurence NASDROVISKY  
Conseillère Communale  
Socialiste Athoise Démocrate  
Square Wallonia, 6  
7800 ATH

---



A l'attention de Mr VAN  
GROOTENBRULLE,  
Député-Bourgmestre  
Rue de Pintamont, 54  
7800 ATH

Ath, le 3 avril 2006

*Ajout d'un point complémentaire au Conseil communal du 10 avril 2006.*

**Objet** : Lutte biologique grâce à des insectes auxiliaires.

Monsieur le Président,

Dans le courant de l'année 2005, la Ville d'Ath a décidé d'utiliser des insectes dits « auxiliaires » pour la lutte contre les pucerons et les cochenilles.

Des coccinelles « *Cryptolaemus montrouzieri* » ont ainsi été lâchées dans certains tilleuls de l'entité pour venir renforcer les populations de coccinelles déjà présentes (\*).

Ces coccinelles sont des coccinelles australiennes.

La législation wallonne interdit l'introduction dans le milieu naturel d'espèces non indigènes (Loi de 1973 sur la Conservation de la Nature modifiée par le décret de 2001). Pouvez-vous me dire si, dans le cas présent, une dérogation a été prévue ?

Je vous en remercie

Nasdrovisky Laurence

(\* source : site internet de la Ville